



SERVICE JURIDIQUE D'AUTISME FRANCE

Pour améliorer la défense des droits des personnes autistes, Autisme France offre un service juridique à l'attention des familles et des associations locales, adhérentes d'Autisme France. Ce service juridique est assuré par un avocat extérieur à l'association qui est rémunéré par Autisme France.

Le service juridique d'Autisme France assure une activité de conseil juridique dont l'objet est de répondre aux questions relatives au droit du handicap.

En cas de recours contentieux individuels, non assurés par Autisme France, le service juridique oriente les familles et associations vers les barreaux, ou vers des avocats locaux susceptibles de pouvoir assurer leur défense devant les juridictions.

Dans la mesure du possible, il est répondu aux questions soulevées dans les plus brefs délais. Toutefois, il est indispensable, dans l'intérêt même de la défense des droits des personnes, de faire passer les questions les plus urgentes avant celles qui seraient considérées comme moins urgentes. En outre, malgré la simplicité apparente de certaines questions, il est parfois nécessaire de procéder à des recherches et analyses, notamment jurisprudentielles, qui peuvent être consommatrices de temps.

Enfin, il est indispensable, pour un traitement efficace de chaque dossier, de disposer de l'ensemble des informations et documents dont peut disposer la famille sollicitant un conseil juridique. L'expérience montre que des dossiers ont pu prendre du retard simplement parce que l'avocat en charge du service ne disposait pas de l'ensemble des éléments qui lui auraient permis d'apporter l'assistance nécessaire en temps voulu.

Pour faciliter le traitement des dossiers, Autisme France demande à ses adhérents désireux d'avoir recours à son service juridique de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous :

N°Adhérent :

(si vous n'êtes pas encore adhérent, vous voudrez bien remplir un bulletin d'adhésion de l'association)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Prénom de l'enfant : Date de naissance de l'enfant :

Téléphone : / Télécopie :

Email :

Souhaitez-vous les coordonnées d'un avocat pour intenter une action contentieuse individuelle ?

- Oui
- Non

